

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 avril 2018 à 20h30

Présents : LOOS P., BRILLIARD M., CHEVRIER C., CICCARIELLO C., DOUMERGUE F., GOMES D., POROLI F.

Absents excusés : MIRAN P, VERGES B, PERARNAUD C.

Absents : M.LOPEZ

Séance présidée par Monsieur Philippe LOOS, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur GOMES D

Après lecture de l'ordre du jour, Monsieur le maire ouvre la séance à 20h40.

Validation du PV de la réunion du 28 mars 2018 : Adopté à l'unanimité des membres présents ce jour-là.

Ordre du jour

1 TAUX IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2018

Les taux de la commune restent inchangés par rapport à ceux de 2017.

	2017
Taxe d'habitation :	13%
Taxe foncière bâti :	19.74%
Taxe foncière non bâti :	40.07%

Décision adoptée à l'unanimité.

2 VOTE DES BUDGETS

Présentation de tous les budgets un à un, chapitre par chapitre.

BUDGET COMMUNAL

Section de Fonctionnement s'équilibre à 1 470 300,06€

Section d'Investissement s'équilibre à 714 080,00€

Budget voté par chapitre à l'unanimité.

BUDGET REMONTEES MECANIQUES ET COMMERCIAL

Section de Fonctionnement s'équilibre à 679 898,41€

Section d'Investissement s'équilibre à 893 625,24€

Budget voté par chapitre à l'unanimité.

BUDGET DE L'EAU

Section de Fonctionnement s'équilibre à 290 016,86€

Section d'Investissement s'équilibre à 201 196,62€

Budget voté par chapitre à l'unanimité.

3 INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 1,2% depuis la dernière circulaire en date du 30 mai 2016, l'application de la règle de calcul habituelle conduit à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage.

En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2018 l'indemnité de gardiennage pour l'église de Formiguères sera de 479.86€, pour Mme RUBIO.

4 ANNULATION DE DETTES DE M. LACOMA DAVID ET GALVEZ JENNIFER

Le Conseil Municipal, sur le rapport de la Commission de surendettement du Tribunal d'Instance et la proposition du Comptable Public de Mont-Louis, accepte la requête du Comptable Public et admet en créances éteintes certains titres de l'exercice de 2014 et 2015 pour des recettes émises sur le budget de l'eau pour un montant de 301.46 €.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 au compte 6542 sur le budget de l'eau pour un montant de 301.46€.

5 RIFSEEP

Ce point sera reporté ultérieurement, nous n'avons pas les validations du Centre de Gestion, le prochain Comité Technique est prévu au mois de septembre.

Pas de questions diverses.

SEANCE LEVEE A 22H30.